

Communes

- **cas 1** : avec des conseillers municipaux issus d'une seule liste

ou

- **cas 2** : dans lesquelles il est impossible de respecter les dispositions des paragraphes V et VI de l'article L19

(articles R7 et L19 - VII du code électoral)

Document à transmettre au plus tard pour le 15/05/2026 à : pref-elections@aveyron.gouv.fr

Arrondissement	MILLAU
Commune	VEZINS DE LEVEZOU
Préciser la situation, cas 1 ou cas 2	1

1 conseiller municipal (art. L19 - IV - 1°)

(pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut du plus jeune conseiller municipal, hors maire, adjoints titulaires d'une délégation et conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur liste électorale)

Civilité	NOM	Prénom	Adresse électronique
M	VIALA	ARNAUD	arnaud.viala@aveyron.fr

1 délégué de l'administration désigné par le préfet (art. L19 - IV - 2°)

(hors conseillers municipaux et agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci)

Civilité	NOM	Prénom	Adresse électronique
M	BANCAREL	JEAN-MARIE	j-m.bancarel@orange.fr

1 délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire (art. L19 - IV - 3°)

(hors conseillers municipaux et agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci)

Civilité	NOM	Prénom	Adresse électronique
MME	RIGAL	ALINE	aline.rigal@sfr.fr